



1. Objectif et limites d'utilisation du présent formulaire

Ce formulaire est conçu à l'usage des particuliers dans le cadre d'un projet de construction, afin de déterminer si une rétention des eaux pluviales est nécessaire, et le cas échéant, de dimensionner les ouvrages de rétention.

Pour les projets de construction de plusieurs parcelles (plus de 3000 m²) et pour les plans de quartier, les calculs doivent être effectués par un ingénieur spécialisé. C'est également le cas si l'ouvrage de rétention dimensionné fait plus de 100 m³.

Le volume de rétention est calculé selon la directive VSA "Evacuation des eaux pluviales, Directive sur l'infiltration, la rétention et l'évacuation des eaux pluviales dans les agglomérations", nov. 2002, Diagrammes de dimensionnement selon SN 640 350 (édition 2000), Abaque 8.7d Région Plateau - Tessin Nord.

Les autres normes et prescriptions techniques en matière d'évacuation des eaux des biens-fonds s'appliquent dans tous les cas, en particulier la norme SN 592 000.

Le volume de rétention pour des parcelles situées hors zone ne peut pas être calculé à l'aide de ce formulaire. Il s'agit de cas particuliers où il est nécessaire de statuer au cas par cas.

2. Référence du projet

Veillez remplir tous les champs jaunes du formulaire

Propriétaire :	
Bureau mandataire :	
Adresse :	
Commune :	
No de parcelle :	

3. Calcul du coefficient de ruissellement restitué au réseau (Cr)

Surface totale de la parcelle (en zone) :

 m²

Répartition de cette surface en fonction du type de couverture :

Type de surface	Coef. de ruissellement %	Surfaces actuelles m ²	Surfaces du projet m ²
Fibrociment	95		
Tôle, verre	95		
Tuile	90		
Toit plat recouvert de gravier	65		
Asphalte / Béton	80		
Pavage	50		
Graviers	25		
Grilles-gazon, pavés ajourés	15		
Surfaces non raccordées (puits perdus, etc.) *	0		
Surfaces vertes, jardins, prés, plans d'eau, etc.	0	0	0
		0	0
Coefficient de ruissellement de la parcelle (arrondi) :		#DIV/0!	#DIV/0!
Surface réduite [hectare]		#DIV/0!	#DIV/0!

* à justifier

4. Liens utiles (exemples)

Solutions alternatives au bassin de rétention enterré : http://etat.geneve.ch/dt/eau/gestion_eaux_pluviales_parcelle-80-3742.html